

Questions orales

[Traduction]

ON DEMANDE L'IMPOSITION DE DROITS DE DOUANES
COMPENSATEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse. Exhortera-t-il le ministre à conserver une attitude ferme face aux menaces de représailles de la Communauté économique européenne? Le temps n'est-il pas venu d'exercer des représailles contre les pays européens? N'est-il pas temps maintenant que le Canada impose des droits de douanes compensateurs sur le bœuf largement subventionné en provenance de la Communauté économique européenne?

[Français]

M. Pierre Blais (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Nous savons, monsieur le Président, qu'actuellement il y a effectivement des menaces de rétorsion de la part de la Communauté économique européenne. Il est bien important pour le gouvernement canadien de s'assurer que si jamais une mesure devait être prise par le gouvernement canadien, il ne puisse pas y avoir de conséquences désastreuses, parce que si nous devons porter ce débat devant le GATT, par exemple, et que nous devons perdre ou gagner, ou peut courir un risque à ce moment-là. Les conséquences pourraient être absolument désastreuses et porter les importations actuelles à un niveau encore plus élevé. Il faut bien comprendre que le gouvernement canadien doit s'assurer de respecter également les intérêts des autres producteurs canadiens dans d'autres domaines, par exemple le miel et le sirop d'érable, et dans d'autres secteurs. Et nous allons nous assurer de sauvegarder les intérêts des producteurs canadiens.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DOCUMENTS SIGNÉS AVEC LES
SYNDICATS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Depuis qu'il a annoncé ce qu'il appelle la nouvelle ère des relations de travail dans la Fonction publique, je lui demande de déposer à la Chambre le protocole qu'il a signé ou négocié avec les syndicats de la Fonction publique. Le ministre a toujours refusé. En fait, les documents ont été secrètement communiqués à la presse. Les fonctionnaires sont plutôt inquiets. Les pensionnés craignent le pire. Le ministre déposera-t-il enfin des documents, pour que les gens puissent les lire, les comprendre et dormir en paix?

[Français]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, premièrement, j'aimerais bien souligner à mon honorable collègue que les documents dont on parle et qui ont été décrits dans les médias comme étant des ententes signées sont des ententes de principe qui font le fond de la négociation qui est toujours en cours, et il va me faire plaisir,

monsieur le Président, de déposer ces documents en Chambre aujourd'hui, car il n'y a rien de secret là-dedans, mais il faut bien comprendre que ce sont les principes de base qui vont donner suite aux négociations qui sont en cours à l'heure actuelle et que l'on espère compléter dans un avenir rapproché.

LES PENSIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, afin d'éliminer toute crainte et toute appréhension de la part des retraités de la Fonction publique, le ministre peut-il assurer la Chambre que les retraités auront leur place au conseil de gestion des pensions? Va-t-il s'assurer que les 30,000 Canadiens à la retraite actuellement soient bien représentés?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je peux vous dire que j'ai déjà eu des discussions avec le comité consultatif sur les pensions où les retraités sont représentés. J'ai eu des discussions avec les syndicats à ce sujet-là. Et c'est bel et bien dans le bon vouloir du gouvernement que le nouveau comité consultatif ait une représentation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. de Cotret: C'est absolument vrai, vous étiez là. Vous pouvez me contredire, mais c'était absolument notre intention de favoriser la représentation des retraités dans le comité d'un plan qui va être financièrement, pour une fois après tant d'années, financièrement bien fondé.

* * *

LE TEXTILE

LA CRÉATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Les représentants canadiens de l'industrie du textile ont tenu, le 30 avril dernier, une conférence de presse pour demander le maintien et le renforcement de l'Accord Multifibre, afin d'endiguer les importations en provenance de pays à bas salaires qui perturbent les marchés.

Étant donné ce problème, le ministre songe-t-il à créer un comité parlementaire pour que tous les députés puissent examiner cette question et se rendre compte de l'importance de cette industrie dans l'économie canadienne et québécoise?

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, la suggestion du député est intéressante. Je peux lui rappeler qu'actuellement une étude est en cours sur ce secteur. Nous attendons encore certaines présentations des industriels. Lorsque nous les aurons, il se peut qu'au lieu de créer un comité spécial nous envisagions le renvoi au comité permanent approprié, de sorte que la question soit étudiée comme le souhaite le député.